

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

RÈGLEMENT # 2011-008

MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2011-06 *RÈGLEMENT DE TAXATION 2011*

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 2011-06 le 10 janvier 2011;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter une correction à l'article 6 visant la clarification dudit article;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil de Weedon le 7 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité de Weedon ordonne et statue par le règlement, ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1

L'article 6.1 est modifié par l'enlèvement de la catégorie « Garderie » identifiée audit article.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Hélène Lessard, g.m.a.
Directrice général /
secrétaire-trésorière par intérim

Jean-Claude Dumas
Maire